

Les immatriculations de véhicules en Auvergne-Rhône-Alpes 2015

Un rebond des immatriculations en Auvergne-Rhône-Alpes

Après plusieurs années de baisse, les immatriculations de véhicules neufs connaissent un rebond en 2015, avec une augmentation de 4,7 % à l'échelle de la nouvelle région. Cette progression reste toutefois plus faible qu'à l'échelle française (+ 6,1 %). Mis à part le cas de la Drôme en légère baisse (- 0,9 %), tous les départements de la région connaissent une progression des immatriculations en 2015. Avec environ 267 000 immatriculations tous véhicules confondus en 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes concentre 11,5 % des immatriculations à l'échelle nationale.

Les particuliers et les entreprises continuent de bénéficier en 2015 de la baisse des prix des carburants. Les tarifs de l'essence ou du gazole pour les particuliers diminuent pour la troisième année consécutive et sont désormais aux niveaux constatés en 2010. Pour les entreprises, le gazole hors taxe baisse de 24 % en 2015.

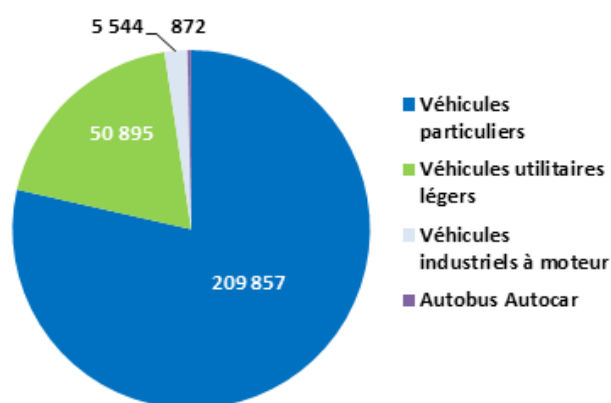
Progression des immatriculations de véhicules particuliers

En 2015, près de 210 000 voitures particulières neuves sont immatriculées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit près de huit véhicules neufs sur dix.

Ces immatriculations sont en augmentation de 5,5 % par rapport à 2014 (+ 6,8 % à l'échelle française). Tous les départements de la région connaissent une progression des immatriculations de voitures particulières, avec une augmentation notable de 9,3 % en Haute-Savoie, 8,7 % en Isère et 7,5 % en Haute-Loire. La moins forte hausse est enregistrée dans le département du Cantal avec 2,3 %.

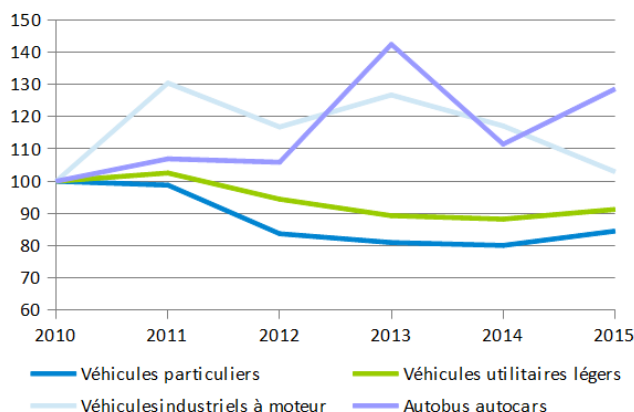
127 000 voitures ont été achetées par des particuliers en 2015 ce qui marque une progression de 5,1 % par rapport à l'année précédente. La part des voitures achetées par des entreprises représente comme en 2014 un peu moins de 40 % des voitures particulières et ce segment connaît une hausse annuelle de 6,3 %.

La part des catégories de véhicule dans les immatriculations de véhicules neufs



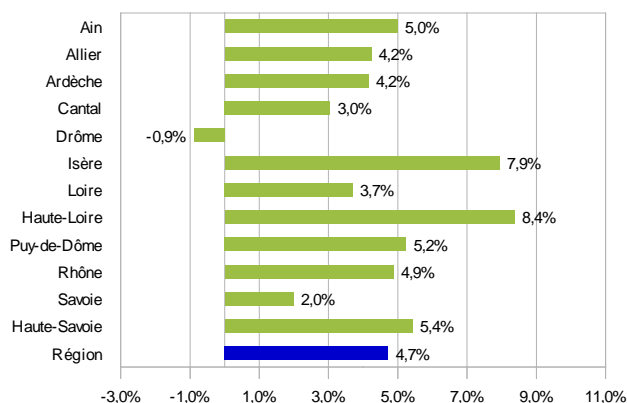
Source : SOeS-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2015

Evolution des immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicule



Source : SOeS-DREAL RSVERO
Indice base 100 en 2010, Auvergne-Rhône-Alpes, 2015

Evolution annuelle des immatriculations de véhicules neufs par département



Source : SOeS-DREAL RSVERO
En %, Auvergne-Rhône-Alpes, 2015

Des voitures moins émettrices de CO₂

Sur ces 210 000 voitures particulières neuves immatriculées en 2015, 26% émettent moins de 100 grammes de CO₂ par kilomètre, ce qui est légèrement moins bien qu'à l'échelle française (28 %). Dans le détail, le Rhône et la Loire ont immatriculé respectivement 30 % et 28 % de voitures particulières neuves émettant moins de 100 grammes de CO₂.

La baisse des cylindrées moyennes, l'augmentation de la performance des moteurs associées à une diminution continue entre 2012 et 2014 de l'acquisition de voitures de puissance supérieures ou égale à 6 CV

sont autant de facteurs favorables à la diminution des émissions de CO₂. En 2015 au niveau de la région comme au plan national, les achats de voitures de 6 CV et plus progressent de manière significative (respectivement 12 et 11 %). Parallèlement en Auvergne-Rhône-Alpes les plus petites puissances stagnent.

Toutefois, en un an les émissions moyennes de CO₂ reculent de 2,4 grammes pour la région et se situent à moins de 113 grammes par kilomètre. Les achats des particuliers restent en moyenne plus émetteurs que ceux des entreprises mais la baisse annuelle enregistrée apparaît plus prononcée pour les voitures de clients particuliers (-2,7 grammes contre -1,9).

Tous types de clients confondus les émissions moyennes des voitures neuves diffèrent selon les départements. Le Rhône, la Drôme, la Loire, l'Allier et l'Ardèche affichent des émissions moyennes de CO₂ contenues sous les 112 grammes. A l'inverse les deux Savoie présentent des émissions moyennes aux alentours de 116 grammes.

La typologie régionale des motorisations évolue sensiblement et les voitures à moteur diesel pur, bien que majoritaires avec 54 % de part de marché, reculent en 2015 de 6,8 points par rapport à l'année précédente. Les voitures à moteur essence superéthanol représentent près de 42 % des nouvelles immatriculations de ce secteur tandis que les voitures électriques ou hybrides encore faibles en part de marché (4 %) traduisent une demande orientée à la hausse.

Les immatriculations de véhicules neufs par catégories de véhicule selon le département

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers		Véhicules industriels à moteur		Autobus autocars		Total	
	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle	Nombre	Evolution annuelle
Ain	16 426	4,5%	3 128	8,8%	359	-6,0%	52	30,0%	19 965	5,0%
Allier	7 723	5,0%	1 450	-1,2%	260	17,6%	2	-66,7%	9 435	4,2%
Ardèche	6 670	5,0%	1 234	2,9%	155	-21,3%	60	36,4%	8 119	4,2%
Cantal	3 665	2,3%	921	10,6%	170	-17,5%	11	83,3%	4 767	3,0%
Drôme	12 870	3,0%	3 021	-5,0%	646	-38,5%	61	154,2%	16 598	-0,9%
Isère	30 999	8,7%	7 308	6,3%	506	-19,0%	158	68,1%	38 971	7,9%
Loire	17 970	4,3%	4 371	2,8%	459	-12,6%	63	53,7%	22 863	3,7%
Haute-Loire	4 781	7,5%	1 210	19,1%	205	-25,2%	42	133,3%	6 238	8,4%
Puy-de-Dôme	16 396	4,3%	3 657	7,4%	503	17,5%	48	71,4%	20 604	5,2%
Rhône	50 281	4,4%	16 352	7,4%	1 309	-6,2%	246	4,2%	68 188	4,9%
Savoie	14 358	3,3%	3 663	-2,9%	587	1,9%	35	-2,8%	18 643	2,0%
Haute-Savoie	27 718	9,3%	4 580	-10,5%	385	-10,0%	94	-48,6%	32 777	5,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	209 857	5,5%	50 895	3,4%	5 544	-12,1%	872	15,3%	267 168	4,7%
France métropolitaine	1 886 233	6,8%	377 326	1,9%	42 981	10,5%	7 345	24,6%	2 313 885	6,1%

Source : SOeS-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules et %, Auvergne-Rhône-Alpes, France, 2015

Des investissements professionnels contrastés

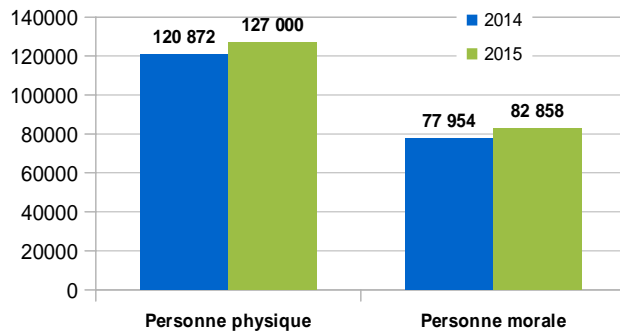
Les immatriculations de véhicules utilitaires légers neufs (poids inférieur à 3,5 tonnes) progressent plus fortement en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 3,4 %) qu'à l'échelle française (+ 1,9 %). Cette situation régionale cache des évolutions départementales contrastées. La Haute-Savoie et la Drôme connaissent les plus fortes diminutions : le nombre de véhicules utilitaires légers immatriculés y recule respectivement de 10,5 % et 5,0 %. A contrario il augmente le plus fortement en Haute-Loire et dans le Cantal de respectivement 19,1 et 10,6 %.

Inversement, le marché régional des véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes se contracte fortement en 2015 (- 12,1%) alors qu'une forte reprise est observable à l'échelle nationale avec une augmentation de 10,5 %. Là aussi la situation apparaît contrastée avec deux départements enregistrant une forte hausse des immatriculations, l'Allier (+ 17,6 %) et le Puy-de-Dôme (+ 17,5 %). A l'inverse, la Drôme et la Haute-Loire connaissent une chute des immatriculations de véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes de respectivement 38,5 et 25,2 %.

Les autocars en hausse

Par ailleurs, les acquisitions de véhicules de transports en commun repartent à la hausse en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 15,3 %), mais avec une dynamique moins

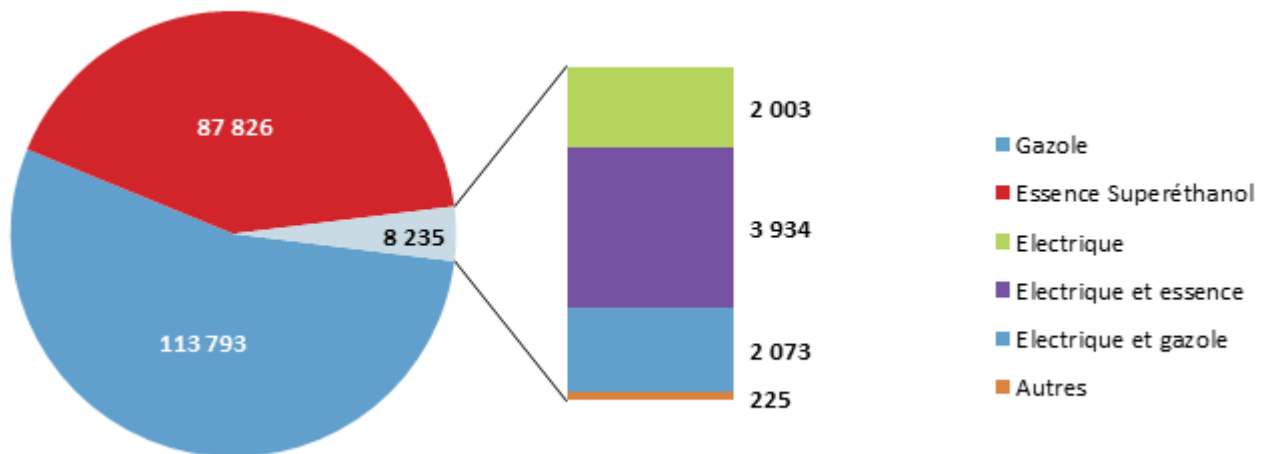
Evolution des immatriculations de véhicules particuliers neufs selon la catégorie juridique du propriétaire



Source : SOeS-DREAL RSVERO
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, 2014-2015

importante qu'au plan national (+ 24,6 %). Ce segment de marché apparaît toujours erratique compte tenu des faibles effectifs annuels concernés. 872 unités ont été immatriculées dans la région en 2015, contre seulement 756 unités en 2014. Ce rebond est peut-être lié à la loi Macron, publiée au Journal Officiel du 7 août 2015, qui libéralise les services réguliers non urbains de plus de 100 km.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs par catégorie de véhicule selon le carburant



Source : SOeS-DREAL RSVERO 2015
En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes,

Pour en savoir plus

Site internet SOeS : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/873.html>

- Chiffres & statistiques n° 769 - mai 2016, Immatriculations de véhicules routiers neufs en 2015
- Tableaux de données mensuelles, trimestrielles ou annuelles par région et département

Le parc de véhicules par catégorie selon le département

	Véhicules particuliers	Véhicules Utilitaires légers	Véhicules industriels à moteur	Autocars et autobus	Total
Ain	344 717	64 806	6 663	557	416 743
Allier	173 012	38 015	3 545	377	214 949
Ardèche	169 981	38 921	3 056	651	212 609
Cantal	74 944	19 715	2 710	297	97 666
Drôme	275 833	66 334	10 290	794	353 251
Isère	676 964	136 307	9 588	2 113	824 972
Loire	381 131	81 711	7 686	875	471 403
Haute-Loire	120 181	28 193	3 442	419	152 235
Puy-de-Dôme	339 460	69 759	6 718	847	416 784
Rhône	873 061	202 029	23 636	3 320	1 102 046
Savoie	240 447	57 061	7 114	810	305 432
Haute-Savoie	490 325	89 671	6 571	1 287	587 854
Auvergne-Rhône-Alpes	4 160 056	892 522	91 019	12 347	5 155 944
France métropolitaine	32 529 927	6 645 036	605 909	96 746	39 877 618

Source : SOeS-DREAL RSVERO

En nombre de véhicules, Auvergne-Rhône-Alpes, France 01/01/2015

Méthodologie

Les données d'immatriculation proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Les données présentées comprennent les véhicules particuliers, les camionnettes et camions, les véhicules automoteurs spécialisés, les tracteurs routiers et les autobus et autocars.

Ne sont pas compris les voitures, motocyclettes, cyclomoteurs, remorques et semi-remorques, tracteurs agricoles et autres véhicules agricoles. Sont également hors champ du répertoire les véhicules en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (véhicule en essais) ou en WW (immatriculation temporaire, en attente de formalités).

Les données sur le carburant des véhicules de transport et autobus-autocars sont issues des contrôles techniques de l'organisme technique central (OTC).

Les données de stock portent sur les voitures particulières de moins de 15 ans, autobus de moins de 17 ans et autocars de moins de 18 ans, camions, camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de moins de 20 ans, tracteurs routiers de moins de 10 ans.

Quelques définitions

- Véhicules particuliers : voitures destinées au transport de voyageurs comportant neuf places au plus.
- Camionnette : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Camion : véhicules rigides destinés au transport de marchandises d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Véhicules automoteurs spécialisés : véhicules à moteur destinés à des usages autres que transport : travaux publics, ordures ménagères, ambulances, pompiers, fourgon funéraire, ...
- Tracteurs routiers: véhicules routiers conçus pour le remorquage de véhicules non automobiles (semi-remorques)
- Autobus et autocar : véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins 10 places assises. Les autobus sont destinés au transport urbain, les autocars sont utilisés en transport routier avec uniquement des places assises.
- Véhicules utilitaires légers : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- Véhicules industriels à moteur : camions, véhicules automoteurs spécialisés de PTAC supérieur à 3,5 tonnes et tracteurs routiers.
- Carburants : la nomenclature des carburants est fixée par Arrêté du Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer.
- Normes Euro : depuis le début des années 1990, la législation européenne a mis en place des normes d'émission, dites normes Euro, précisant les plafonds d'émissions de polluants autorisant l'homologation des véhicules neufs. Les versions actuellement en vigueur sont la norme Euro 6b pour les véhicules particuliers mis en service à partir du 1er septembre 2015 et la norme Euro 6 pour les poids lourds mis en service à partir du 1er janvier 2014.
- PTAC = poids total autorisé en charge

DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

Service :
Connaissance, Information,
Développement-Durable, Autorité
Environnementale

Adresse postale :
63033 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 01

Directrice de publication :
Françoise NOARS

Rédaction
Jean-Yves POUYET
François-Xavier ROBIN

Réalisation :
Jean-Cyril DELCROS
Patrick GELY

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Imprimé par DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

ISSN 2493-5808
Août 2016

© DREAL 2016